

Fiche d'inscription « professionnels » Année 2022

Raison sociale:

Activité : N° de SIRET : Code APE ou NAF : Nom : Prénom : Qualité (Nom-Prénom): Adresse :				
Tél : Fax :				
<u>Véhicules enregistrés :</u>				
Marque - Type			Immatriculation	
Type de déchets apportés :				
	Gravats		Cartons	
	Végétaux		Encombrants	
	Ferrailles		Bois	
	Verre			
Fréquentation des déchetteries : □ plusieurs fois / semaine □ 1 fois / semaine □ 1 fois / mois				
Je soussigné(e)reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'accès aux déchetteries de l'Agglomération du Gard rhodanien. Je m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.				
Lu et approuvé				
Fait à Bagnols-sur-Cèze, le				
Signature:				



Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Agglomération du Gard rhodanien pour le contrôle d'accès des professionnels en déchetterie.

Le traitement de données personnelles s'effectue sur la base de l'exécution d'une convention entre L'agglomération du Gard rhodanien et les professionnels souhaitant accéder aux déchetteries

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez ne sont pas transmises à des tiers, elles ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Les données sont conservées pendant une durée de 2 ans.

Vous disposez, conformément à la réglementation française et européenne en vigueur relative au traitement et à la protection des données à caractère personnel, (la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 et Règlement général sur la Protection des Données du 25 mai 2018), d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'opposition aux informations qui vous concernent.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service Prévention et Gestion des déchets de l'Agglomération du Gard rhodanien (04 66 90 55 44).

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.